



**RÉGION WALLONNE**

*Conférence Permanente du  
Développement Territorial*

**2015 – 2016**

**RAPPORT FINAL – DECEMBRE 2016**

**RECHERCHE 1 : ETAT DU TERRITOIRE WALLON**

**ANNEXE : ANALYSE AFOM**

Version du 20 janvier 2017



Université de  
Liège - Lepur



Université Libre de  
Bruxelles - IGEAT



Université Catholique de  
Louvain - CREAT

**Responsables scientifiques**

Pour le CREAT-UCL : Yves HANIN, Alain MALHERBE

Pour l'IGEAT-ULB : Marie-Françoise GODART, Valérie CAWOY

Pour le Lepur-ULg : Jean-Marie HALLEUX, Bruno BIANCHET, Jacques TELLER, Damien ERNST, Emmanuël SERUSIAUX, Christine RUELLE

Pour le SEGEFA-ULg : Guénael DEVILLET

**Chercheurs**

Pour le CREAT-UCL : Vincent BOTTIEAU, Raphaëlle HAROU, Joachim ROMAIN, Fiorella QUADU, Martin GRANDJEAN, Alexandre LECLERCQ

Pour l'IGEAT-ULB : Etienne CASTIAU, Stéphanie QUERIAT, Xavier COURTOIS, Caroline d'ANDRIMONT, Alain COPPENS, Simon VERELST

Pour le Lepur-ULg : Jean-Marc LAMBOTTE, Razvan SANDU, Hubert MALDAGUE, Pierre COPEE, Pierre-François WILMOTTE, Sébastien HENDRICKX, Florine BASTIN, Chloé MERCENIER

Pour le SEGEFA-ULg : Juan VAZQUEZ-PARRAS

## ANALYSE AFOM

« L'état du territoire wallon » se conclut par une analyse AFOM du territoire. Un séminaire de travail rassemblant les responsables scientifiques, les coordinateurs et Michaël Van Cutsem (Plateforme d'Intelligence Territoriale) a été organisé le 17 novembre 2016 pour initier cette AFOM. Une base de travail, non harmonisée, avait préalablement été produite par les équipes de recherche sectorielles.

Les atouts et faiblesses sont internes à la Wallonie et relatifs à son état actuel. Les opportunités et menaces sont soit actuelles mais issues d'autres territoires, soit futures et issues de la Wallonie ou d'autres territoires.

Pour les 16 secteurs d'activité l'AFOM vise à :

- identifier les atouts et faiblesses du territoire wallon au regard de sa capacité à répondre aux besoins identifiés pour chaque secteur. La structure territoriale de fait actuelle sera évaluée quant à ses atouts et faiblesses ;
- identifier, au regard des besoins, les opportunités et menaces auxquelles est et serait confronté le territoire wallon en fonction du contexte actuel et de son évolution possible.

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>HABITAT ET SERVICES</b>				
<p>250.000 ménages en plus à l'horizon 2040 soit un besoin annuel en logement de 11.000 logements qui confirme une tendance à l'accroissement du nombre des ménages qui sera plus forte dans les arrondissements de Liège, Namur et Nivelles. Dans un second temps l'arrondissement de Charleroi bénéficiera d'une même dynamique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de logement suffisante : +12.500 logements/an entre 2001 et 2007 et + 15.700 unités entre 2008 et 2013</li> <li>• Disponibilité foncière dans les zones d'habitat et d'habitat à caractère rural au plan de secteur (57.250 ha soit 31,7 % de la surface totale) mais avec des saturations différentes selon les communes</li> <li>• Cadre de vie de qualité pour une large part des ménages (mais réserves quant aux pollutions)</li> <li>• Prix de l'immobilier diversifié répondant aux disparités sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché résidentiel de plus en plus tendu dans le Brabant wallon et dans le sud de la province du Luxembourg et dans le triangle Namur, Waimes-Malmedy et Bastogne qui constitue un obstacle à l'accession au logement</li> <li>• Décroissance ou faible croissance démographique des communes wallonnes à la frontière française entre Thuin et Virton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de conscience de la nécessité de la rareté du sol</li> <li>• Décroissance de la consommation foncière pour l'habitat (1.500 ha/an en 2000 à 950 ha/an depuis 2010).</li> <li>• Quartiers nouveaux (filiale « promoteurs » en progrès <i>versus</i> « autopromotion »)</li> <li>• Nouveaux modes d'habitat</li> <li>• Capacité du bâti ancien à répondre à une grande part de la demande en logement (subdivision, reconversion et démolition-reconstruction)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'étalement de l'urbanisation</li> <li>• Diversités spatiales dans la caractérisation des besoins en logements</li> <li>• Rémanence du modèle résidentiel de l'unifamiliale 4 façades à l'extérieur des villes</li> </ul>
<p>Le vieillissement de la population en Wallonie se produira en vague successive avec un pic de personnes âgées de 80 ans et plus entre 2026 et 2040</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'appartement en hausse (56 % de la création nette de logement entre 2012 et 2015)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inertie dans l'évolution du parc de logement</li> <li>• Les arrondissements les plus concernés par le vieillissement de la population sont Tournai, Verviers, Philippeville et Mouscron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux développements de services pour les personnes âgées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obsolescence des équipements en fonction des vagues de vieillissement surtout après le pic du survieillessement entre 2026 et 2040</li> <li>• Diminution de la capacité d'accueil en MR/MRS (de 308 à 255 lits entre 2009 et 2015 par 1000 personnes de 80 ans et plus)</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Entre 2005 et 2014, 85 % de la croissance migratoire est due aux mouvements migratoires transrégionaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bon équipement de la Wallonie en équipements hospitaliers et en infrastructures d'enseignement supérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépendance aux pôles extérieurs à la Wallonie</li> <li>Les mouvements migratoires se répartissent diversement sur le territoire (immigration européenne dans l'aires métropolitaine bruxelloise et immigration)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des transfrontaliers aux services et équipements wallons avec une particularité pour la Wallonie picarde qui accueille des transfrontaliers français dans les maisons de repos et les structures pour personnes handicapées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concurrence des transfrontaliers aux services et équipements wallons avec une particularité pour la Wallonie picarde qui accueille des transfrontaliers français dans les maisons de repos et les structures pour personnes handicapées</li> <li>Pression foncière dans les versants wallons des aires métropolitaines extérieures</li> </ul>
48,2 % des mouvements résidentiels en Belgique concernent des locataires contre 43,3 % pour l'Union Européenne (source Eurostat) 41 % des ménages en Wallonie devraient être constitués de personnes isolées en 2040	<ul style="list-style-type: none"> <li>100.000 logements sociaux en Wallonie sur 117.000 logements publics avec des investissements importants consacrés à la remise en conformité (PEI, PIVERT)</li> <li>Dynamisme des opérateurs comme les AIS</li> <li>La surface moyenne des logements occupés par des personnes seules en Belgique en 2012 est de 97,7 m<sup>2</sup> pour 75,4 m<sup>2</sup> dans l'Union Européenne (source Eurostat)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>31.036 candidats locataires sur la liste d'attente du logement social au 31 mars 2016 (source IWEPS)</li> <li>Le taux de 10 % de logement public par commune rarement atteint (6,32 % pour l'ensemble de la Wallonie)</li> <li>Forte augmentation des bénéficiaires du revenu d'insertion en 2015 (2,69 % de la population wallonne en 2015 pour 2,20 % en 2010)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif de la DPR de produire 6.000 logements publics</li> <li>Nouveaux modes d'habitat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réforme des normes comptables européenne (SEC 2010) qui freine l'investissement public dans le logement</li> <li>Décroissance du parc de logement public</li> <li>Précarité du logement dans les zones de loisirs (habitat permanent)</li> <li>Plus grande fragilité sociale en Belgique des ménages monoparentaux avec enfants dépendants louant leur logement (12,9 % ont un revenu inférieur à 60 % du revenu médian)</li> </ul>
Accessibilité aux services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distribution spatiale des pôles dont le rayonnement permet de couvrir une grande partie de la Wallonie</li> <li>Seulement 18 communes sont à plus de 25 minutes en voiture d'un hôpital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communes plus dépendantes aux sud du sillon sambro-mosan</li> <li>Manque d'infrastructures d'accueil préscolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rattrapage de l'équipement préscolaire suite au Plan Cigogne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restructuration des administrations publiques en concentrant les services dans les pôles urbains denses et en délaissant les zones moins peuplées avec une accentuation des disparités spatiales qui se confirme dans l'accès aux droits fondamentaux</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Diminution de l'émission CO <sub>2</sub> dans le secteur résidentiel et des services pour répondre aux objectifs de la CoP 21 et mise à niveau de la qualité des logements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice global de salubrité des logements bon en Wallonie</li> <li>• 91 % de la population wallonne réside à moins de 500 mètre d'un arrêt TEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyenne d'âge du bâti élevée</li> <li>• Isolation thermique performante marginale selon les seuils régionaux</li> <li>• Prégnance de quartiers et faubourgs dégradés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité de la construction résidentielle neuve</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des moyens de l'action publique pour aider au renouvellement du parc</li> <li>• Accentuation de la ségrégation spatiale dans l'accès aux aménités environnementales</li> </ul>
ACTIVITES ECONOMIQUES MARCHANDES				
Restauration de l'attractivité urbaine et assurer la croissance de l'emploi au sein des agglomérations de l'ancien Sillon industriel (taux d'emploi wallon de 61,5% pour une moyenne européenne de 68,9% et un objectif Europe 2020 de 73,2 %)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement continu des pôles de compétitivité (Plan Marshall) avec effet levier</li> <li>• Potentiel de recherche (centres et entreprises)</li> <li>• Renforcement de l'économie « non marchande »</li> <li>• Situation de la Wallonie au sein de l'ENO et ouverture aux marchés extérieurs</li> <li>• Entreprises de niche mais qui ne jouent pas suffisamment un rôle de moteur dans une économie d'agglomération (IBA, EVS...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concentration territoriale du potentiel de recherche (Brabant wallon)</li> <li>• Poursuite du déclin de la base économique traditionnelle</li> <li>• Faible densité d'activités métropolitaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés des pôles voisins majeurs (logistique, commerce)</li> <li>• Soutien à l'économie circulaire</li> <li>• Soutien à l'innovation et à la créativité</li> <li>• « Silver economy » (notamment via aînés en provenance de France et de Bruxelles)</li> <li>• Soutien aux PME des secteurs stratégiques (FEDER)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendances des secteurs économiques aux marchés mondiaux et concurrence</li> <li>• Poursuite de la diminution de la base économique productive dans les pôles urbains wallons (Liège-Charleroi...)</li> <li>• Mutations importantes dans le secteur des services avec la numérisation de l'économie</li> </ul>
Favoriser la croissance économique des territoires marginalisés et zones rurales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisme économique de certaines petites villes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit de rentabilité des investissements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement territorial des pôles de compétitivité en zones rurales (potentiel non capté actuellement)</li> <li>• Relocalisation de dynamiques de développement de services et d'artisanat en lien avec les besoins locaux</li> <li>• Soutien et potentialité de l'économie de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marginalisation par rapport aux dynamiques de métropolisation</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Maîtrise et efficience de la gestion foncière (recyclage – densification – nouveaux besoins)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rareté des déficits en ZAE à court terme due à la mise en œuvre régulière de plans prioritaires et à l'évolution de la demande</li> <li>Base de données SAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déficit de prévention vis-à-vis de la production de nouveaux SAR</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de maîtrise des terrains déjà vendus au sein des PAE</li> </ul>
Adaptabilité, flexibilité voire requalification de l'immobilier industriel et de bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renchérissement de l'immobilier neuf</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faiblesse de la demande (sauf BW)</li> <li>Concurrence des nouveaux développements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de nouveaux modes de travail soutenu par la RW (coworking, bureau mobile, ...)</li> </ul>	
Incertitudes sur l'évolution en besoins de ZAE (contexte, localisation, évolution du marché et des entreprises, recyclage...) avec une estimation d'un besoin annuel moyen de ± 180 ha en nouvelles ZAE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plans prioritaires ZAE permettent de combler les principaux déficits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forte diminution de la demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Facilitation des procédures de mise en œuvre des nouvelles ZAE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résistances locales (riverains) croissantes face à la mise œuvre de nouvelles ZAE</li> </ul>
Préservation de la vocation économique des SAR à haut potentiel (terrains mouillés, grands sites avec bonne accessibilité, ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique volontariste d'assainissement et de requalification des SAR (Plans Marshall 4.0)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concurrence avec d'autres fonctions à commencer par le logement</li> <li>Complexité de la maîtrise foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regain d'intérêt des acteurs privés vis-vis des SAR (surtout en zone de raréfaction foncière et de forte demande)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Concurrence entre les nouvelles ZAE et le recyclage des SAR (souvent plus coûteux)</li> </ul>
<b>COMMERCE</b>				
Maîtrise de l'évolution et de la péri-urbanisation de l'offre avec le nouveau dispositif wallon de régulation (sans ↗ cellules vides) : ajout de ± 22.000m <sup>2</sup> /an (d'ici 2025) – 19.000m <sup>2</sup> /an (2025-2040)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire wallon globalement bien doté</li> <li>Diversité de l'offre existante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement impulsé par une logique immobilière en rupture avec les besoins réels commerciaux (stagnation de la demande)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise par la Wallonie du contrôle des implantations commerciales</li> <li>Croissance modérée des besoins en commerces liés à la croissance démographique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en concurrence locale pour l'accueil de nouveaux développements</li> </ul>
Remembrement des immeubles commerciaux anciens		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité d'une maîtrise immobilière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour de l'investissement en milieu urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inertie des propriétaires</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Lutte contre cellules vides → maintien qualité de vie et attractivité dans les centres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regain d'intérêt pour les centres-villes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saturation commerciale : friches, cellules vides, concurrences croissante centre - périphérie</li> <li>• Offre en cellules commerciales en centre-ville peu adaptée à la demande du secteur (davantage basée sur des grandes et moyennes surfaces)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles perspectives en lien avec de nouvelles valeurs (circuits courts, produits locaux, recyclage, ...)</li> <li>• Plan wallon en faveur du commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• E-commerce : concurrence pour le commerce physique, surtout le commerce de biens peu pondéreux, typique du centre-ville</li> <li>• Concurrence commerciale transfrontalière</li> </ul>
<b>TIC</b>				
Accroissement de la couverture haut débit plus particulièrement en zones peu densément peuplées (aucune ancienne commune wallonne ne présente un taux de couverture de 100% des logements et 67% des entités seulement disposent d'une couverture pour au moins 50% et grandes lacunes couverture 4 G au sud du sillon wallon)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture internet sur plus de 98% du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couverture et performance (HD et THD) spatialement hétérogènes des différents réseaux numériques (avantage aux zones densément peuplées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie <i>Digital Wallonia</i> qui vise à dynamiser le secteur</li> <li>• Volonté wallonne de connecter les PAE en très haut débit via la fibre optique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Véritable discrimination territoriale en fonction du niveau d'équipement</li> <li>• Dualisation numérique de la Wallonie et retards par rapport aux régions frontalières</li> <li>• Mauvaise couverture en zones peu densément peuplées en raison du coût des équipements</li> </ul>
Diversification des technologies en fonction de la densité des territoires ciblés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien wallon au secteur des TIC (un des axes Marshall 4.0)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perspectives d'alternatives à la fibre optique pour le THD</li> <li>• Option wallonne de la neutralité technologique qui ouvre la porte aux techniques alternatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelles technologies plus couteuses</li> </ul>
Développement de structures de type « tiers lieux »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel d'équipements existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de la couverture et accès aux réseaux très variables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution des comportements (modes de vie, modes de travail, ...)</li> <li>• Choix wallon de neutralité technologique qui ouvre la porte à une diversification des technologies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'une masse critique potentielle pour amortir les investissements peu compatible avec les territoires à faible densité</li> </ul>
Besoins fonciers limités – mais exigence potentielle de localisation pour « data centers »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre foncière diversifiée</li> <li>• Potentiel des SAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'emplois généralement limitée en regard de la surface mobilisée par les data centers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bon positionnement géographique pour l'accueil de data centers</li> </ul>	



SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>TRANSPORT DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES</b>				
Route : maintenir et augmenter l'accessibilité depuis et vers l'ensemble du territoire wallon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande densité d'infrastructures sur l'ensemble du territoire wallon (peu de territoires à plus de 20 km d'une autoroute ou d'un axe du réseau à grand gabarit)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de plusieurs goulots d'étranglements réduisant le niveau de service : tronçons sur l'E19 au niveau de Nivelles, tronçons sur l'E42 au niveau de Mons et contournement de Liège</li> <li>• Infrastructure vieillissante nécessitant des investissements</li> <li>• Manque de contrôle de la croissance du trafic urbain amenant de la congestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les déplacements transfrontaliers en réalisant les chaînons manquants (par ex. liaison Charleroi - Charleville-Mézières, N5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Saturation des axes routiers wallons et des pôles voisins à terme (ex : vers Bruxelles, Anvers et GD Luxembourg)</li> <li>• Augmentation de l'autosolisme</li> <li>• Augmentation des flux uniquement de transit entre régions limitrophes</li> </ul>
Rail : améliorer le service ferroviaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande couverture du territoire wallon et multiples connexions du réseau ferré wallon avec les métropoles et régions voisines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquence faible en dehors des grandes villes</li> <li>• Offre insuffisante sur les axes structurants et la zone suburbaine de Bruxelles</li> <li>• Temps de parcours peu concurrentiels vis-à-vis de la route</li> <li>• Par manque de moyens suffisants le développement et l'entretien sont ralentis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réinstaller des liaisons rapides vers les territoires voisins</li> <li>• Réserver des terrains pour des activités économiques utilisant le rail</li> <li>• Permettre le transfert modal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation forte des coûts largement supportés par le secteur ferroviaire</li> <li>• Au niveau du transport des marchandises, présence de plateformes multimodales dans les régions limitrophes</li> <li>• Report de la mise en service complète du RER bruxellois</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>Fluvial : insertion dans le projet « Seine-Escaut », connexion entre la France et les ports européens dans les 20 prochaines années (de Paris aux ports d'Anvers et de Rotterdam)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau fluvial wallon important et fonctionnel pour les activités économiques et le transport de matériaux pondéreux (ex : produits du sous-sol)</li> <li>• Quatre ports autonomes et des plateformes multimodales et logistiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tant pour le bassin de la Meuse que pour celui de l'Escaut des tronçons ne sont pas adaptés aux gabarits européens (classe Va/b) des bateaux : ponts trop bas, écluses trop petites, canaux trop étroits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des connexions aux grands ports européens (actuellement 78 % de la navigation intérieure de l'UE se réalise au sein du Benelux)</li> <li>• Augmentation du gabarit des tronçons limitants, en phase avec l'évolution de la flotte</li> <li>• Pouvoir réaliser les travaux dans le cadre de fonds européens</li> <li>• L'augmentation attendue des capacités du réseau fluvial couplée à une saturation en cours des ports maritimes pourraient bénéficier aux ports intérieurs wallons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si les gabarits ne sont pas augmentés, les bateaux passeront par la Flandre</li> <li>• Ne pas suffisamment valoriser les flux passants (uniquement transit)</li> <li>• Augmentation des coûts d'entretien (curage et traitement des boues de dragage)</li> </ul>
<p>Aérien : développer l'activité aéroportuaire à Charleroi et Liège</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux aéroports à vocation distincte (passagers à Charleroi et principalement marchandises à Liège)</li> <li>• La Wallonie dispose au travers de la SOWAER d'outils permettant le développement et la gestion des terrains autour des aéroports ainsi que les investissements et les entretiens des infrastructures et équipements de la navigation aérienne</li> <li>• Amélioration en cours des infrastructures (2<sup>e</sup> terminal à Charleroi, équipement des espaces dédiés aux activités économiques à Liège)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité dépendante de peu d'opérateurs (Ryanair et Fedex)</li> <li>• Pas de connexion ferroviaire (dépendance à la route)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du trafic passager notamment via le projet d'extension de la piste à Charleroi</li> <li>• Potentiel de développement logistique via le projet de TGV fret (CAREX) à Liège</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'aéroports aux activités similaires à faible distance (Lille, Luxembourg, Paris, Cologne, Francfort, Amsterdam...)</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
TEC : établir une structuration plus efficiente du réseau et des connexions avec la SNCB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre des TEC couvrant les grands pôles urbains de Wallonie ainsi qu'une grande majorité du territoire wallon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disparité territoriales dans l'efficience du réseau TEC (variation des fréquences et des temps de parcours selon les zones du territoire)</li> <li>• Vitesse commerciale en zone urbaine fortement diminuée par la congestion automobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profiter de l'adaptation de l'offre de la SNCB (plan 2017) pour restructurer le réseau TEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de desserte limitée à certains grands pôles et gares</li> </ul>
Développer les nœuds intermodaux pour la mobilité des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté de poursuivre la démarche initiée (développement de parkings annexes aux gares, parkings de covoiturage...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination entre les différents niveaux de pouvoir impliqués</li> <li>• Délais de réalisation élevés par rapport à l'évolution de la demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération du besoin de complémentarité des modes suite à l'augmentation de la congestion routière</li> <li>• Principe de l'utilisateur-payeur pour la route</li> </ul>	
Poursuivre le développement du réseau « lent »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 1300 km de RAVeL en Wallonie</li> <li>• Adoption d'un outil d'orientation (Schéma directeur cyclable) basé sur des données de liaisons existantes et de voiries à haut potentiel cyclable</li> <li>• Certains aménagements sont peu coûteux et rapidement réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat général de l'infrastructure tant piétonne que cycliste loin d'être optimale (discontinuité des cheminements, entretiens insuffisants...)</li> <li>• Faible part modale dans les déplacements totaux</li> <li>• Moyens peu en phase avec le développement voulu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insertion dans les réseaux longues distances et internationaux (Eurovélo)</li> <li>• Divers types de liaisons mobilisables (lignes de chemin de fer désaffectées, chemins de halage...)</li> <li>• Développement et démocratisation du vélo électrique et du vélo pliable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits pour l'usage de l'espace dédié aux transports sur les routes partagées (sécurité des modes faibles, vitesse de déplacement ralentie)</li> <li>• Poursuite de la séparation des fonctions limitant l'usage des modes doux</li> </ul>
Adapter les infrastructures aux nouveaux modes de propulsion et aux nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les infrastructures de circulation restent appropriées (voies routières et ferrées)</li> <li>• Territoire relativement petit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise à niveau des infrastructures existantes (affichage en temps réel, stations en énergies alternatives...) nécessite des moyens importants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une législation européenne contraignante (plan national d'approvisionnement en énergie alternative, sécurité via la technologie informatique...)</li> <li>• Réutilisation du réseau de stations à essence</li> <li>• Diversification des lieux de recharge électrique (entreprises, commerces, administrations...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification trop importante des modes de propulsion avec contrainte d'équiper le territoire</li> <li>• Développement d'une mobilité erratique car plus d'accès à l'information</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>TOURISME</b>				
Optimisation des zones de loisirs (localisation, taille, activités compatibles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité encore importante de zones de loisirs de plus de 15 ha hors aléas inondation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inadéquation des zones de loisirs disponibles et de la demande</li> <li>• Déficit de connaissance de la demande et de l'offre en zones de loisirs adaptées à cette demande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation d'autres types de zones encore disponibles et compensation de celles-ci par la réaffectation de zones de loisir inadéquates pour les besoins actuels du secteur touristique</li> <li>• Penser les espaces touristiques de manière plus intégrée au territoire et à ses différentes facettes (paysage, accessibilité, économie locale, complémentarité...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de prise en compte de la demande réelle, notamment en lien avec les dynamiques démographiques, et des critères pour y répondre (taille des infrastructures, accessibilité des zones de loisirs...)</li> </ul>
Adaptation/reconversion des infrastructures existantes (hébergements, attractions, centres de conférence... ; y inclus la connexion technologique des infrastructures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la qualité des infrastructures en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vieillesse des équipements et des hébergements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repenser les espaces ayant connu un développement touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplication des friches et déstructuration des zones touristiques si manque de moyens, évolution de la demande non anticipée ou mauvaise appréciation de celle-ci</li> <li>• Fragilité de certains infrastructures et espaces par rapport au changement climatique</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Analyser l'opportunité de tout développement touristique. Eviter le piège du tout au tourisme et privilégier dans certains cas le développement local	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tourisme historiquement essentiellement domestique</li> <li>• Qualité du patrimoine et des paysages ; pôles touristiques renforcés depuis 2000</li> <li>• Position centrale de la Wallonie comme pôle touristique européen</li> <li>• Montée en puissance du tourisme rural</li> <li>• Tradition touristique bien ancrée depuis près de deux siècles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de capter les flux internationaux</li> <li>• Accessibilité partielle en transports en commun / dépendance à la voiture</li> <li>• Dépendance du secteur aux subsides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'économie présentielle (création d'emplois directs et indirects)</li> <li>• Aéroport de Charleroi, rôle potentiel de porte d'entrée pour le tourisme international</li> <li>• Augmentation potentielle de la demande (plus de courts séjours, extension durant les intersaisons)</li> <li>• Les changements climatiques et la transition énergétique peuvent amener des transformations de la ressource/du territoire touristique et agir positivement sur les flux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fracture sociale, tourisme pour seulement certains publics</li> <li>• Développement des vols low cost (concurrence généralisée, marchés touristiques émergents)</li> <li>• Déclassement de certains atouts patrimoniaux (ex : PEB)</li> <li>• Les changements climatiques et la transition énergétique peuvent amener des transformations de la ressource/du territoire touristique et agir négativement sur les flux</li> </ul>
Amélioration de l'encadrement du tourisme et de ses développements, de leur connaissance et des synergies / coordination entre administrations afin d'augmenter la prise en compte du secteur dans l'ensemble des politiques wallonnes (mobilité, transport, énergie, agriculture...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plans stratégiques du Commissariat général au tourisme et études menées par celui-ci (amélioration de la récolte des données, développement de la cellule stratégique...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de prise en compte du tourisme par les autres administrations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveaux développements touristiques en cours et à venir : marchés touristiques émergents, nouvelles technologies, développement du tourisme urbain, augmentation du tourisme durable...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de moyens et manque d'intérêt de la part des autres secteurs d'activité</li> <li>• Déclassement de certains atouts patrimoniaux (ex : PEB)</li> </ul>
<b>EAU</b>				
Poursuite des STEP en petites aggro → besoins d'espace	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilités foncières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts élevés liés à l'étalement urbain</li> <li>• Réseau d'assainissement incomplet, vétuste et éventuellement non conforme</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lenteur dans la mise en œuvre des PASH</li> <li>• Solutions intermédiaires (stations individuelles) moins efficaces</li> <li>• Sanctions européennes en cas de non-conformité réglementaire</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Localisation des industries polluantes par rapport aux sensibilités du milieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre réglementaire strict (permis d'environnement, SEVESO...)</li> <li>• Diminution des industries polluantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de disponibilité foncière adéquate (maillage étroit entre zones sensibles et ZAEI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du cadre légal vis-à-vis des zones sensibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de conflits d'intérêt entre les besoins industriels et la protection des zones sensibles</li> <li>• Risque de surexploitation de certaines nappes d'eau</li> </ul>
Augmentation des réseaux séparatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre des PASH facilitant la mise en oeuvre des réseaux séparatifs</li> <li>• Possibilité élevée de raccord aux STEP existantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts élevés liés à l'étalement urbain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devrait permettre des économies dans les coûts de gestion des STEP</li> <li>• Possibilité d'une meilleure gestion des hauts débits des eaux pluviales</li> </ul>	
Densification de l'urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En accord avec les politiques de développement territorial</li> <li>• Cadastre et modernisation des réseaux en cours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté liée à l'étalement urbain en zones rurales</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allongement des réseaux liés à l'étalement urbain (répercussions sur le coût de l'eau)</li> </ul>
EXPLOITATION DU SOUS-SOL				
Secteur consommateur d'espace (environ 40 ha/an), avec nécessité : - de garantir l'accès à aux gisements, - et d'assurer l'équilibre entre urbanisation et maintien du potentiel d'extraction en zones densément peuplées		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de zones de protection des gisements potentiellement exploitables</li> <li>• Modification continuelle (au coup par coup) du plan de secteur, au gré des demandes d'extension de carrière</li> <li>• Forte concurrence entre urbanisation et sites extractifs, en particulier au nord du sillon sambro-mosan et dans la vallée mosane. Effet NIMBY de la part des riverains</li> <li>• Nombreux recours intentés contre les projets d'extension de carrière (révision des plans de secteurs ou permis)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des filières de matériaux recyclés et de coproduits industriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Périurbanisation croissante dans le nord de la région : opposition de plus en plus importante des riverains aux projets d'extensions de carrières</li> <li>• Perte d'accès aux gisements intéressants (« asphyxie » du secteur, impossibilité d'étendre les carrières)</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Mise en place d'une stratégie régionale « matières premières minérales » (vision à long terme)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supports cartographiques et photographiques à disposition pour permettre un suivi des sites extractifs (orthophotoplans, modèle numérique de terrain...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de données régulièrement actualisées et centralisées (production, demande, consommation de terrains...) permettant de dresser un état des lieux à jour du secteur carriér wallon, base d'une stratégie régionale relative à la préservation et la gestion durable des matières premières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte géologique en cours d'actualisation (meilleure connaissance des caractéristiques des gisements)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte irréversible de matières premières minérales en cas de gestion non durable</li> </ul>
Limitation des pressions sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures pour favoriser le développement de la biodiversité sur les sites extractifs (projet LiFE in quarries, charte biodiversité)</li> <li>• Mesures prises pour potabiliser les eaux d'exhaure (trois stations de potabilisation sur les gisements calcaires du nord du Hainaut)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande consommation d'eau et rejets importants d'eaux d'exhaure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une faune et flore rares, inféodées aux milieux rocheux (falaises...)</li> <li>• Développement de nouveaux projets de potabilisation des eaux d'exhaure permettant de réduire le pompage direct d'eau potable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque d'affaiblissement de la biodiversité « banale » liée aux écosystèmes agricoles et forestiers</li> <li>• Assèchement de la nappe phréatique et risques d'effondrements karstiques</li> </ul>
Maintien du réseau de petites exploitations de pierre ornementale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pierre ornementale productrice de grande valeur ajoutée. Ancrage local (petites entreprises familiales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse des mesures de protection face à la concurrence étrangère, caractère non contraignant de la circulaire relative à l'insertion de critères environnementaux dans les marchés publics concernant l'utilisation de pierres et roches ornementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Label « Pierre locale » lancé en 2016, permet d'identifier des produits issus de l'industrie extractive wallonne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence des importations de pierre ornementale (pierre bleue asiatique et d'Irlande, grès d'Inde...) : diminution de la demande en pierres ornementales wallonnes</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>SYLVICULTURE</b>				
Favoriser l'extension des cultures ligneuses à des fins énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importantes ressources forestières (1/ 3 du territoire : 554.000 ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production limitée de bois-énergie en zones forestières (taillis et taillis sous-futaie peu représentés en regard des futaies)</li> <li>• Quasi-absence de cultures dédiées au bois-énergie en-dehors de la zone forestière du plan de secteur (taillis à courte et très courte rotation en zones agricoles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des peuplements forestiers mélangeant futaies et taillis (ces derniers constituant une ressource en bois-énergie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique européenne relative au développement des énergies renouvelables : concurrence croissante dans l'approvisionnement en bois-énergie au sein de la zone forestière au plan de secteur, au détriment de la filière bois industrielle</li> </ul>
Protéger les surfaces forestières situées en dehors de la zone forestière du plan de secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surface boisée hors de la zone forestière couvrant environ 100.000 ha</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulnérabilité, face à l'urbanisation, des espaces boisés situés en dehors de la zone forestière au plan de secteur (rognage, fragmentation...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du rôle de protection des sols dans un contexte de dérèglements climatiques (terrains en déclivité, zones tampon...)</li> <li>• Sensibilité croissante aux enjeux paysagers, susceptible de favoriser l'extension des mesures de protection des surfaces boisées exposées visuellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de disparition à terme des boisements situés hors zone forestière au plan de secteur dans les territoires les plus exposés à l'urbanisation</li> </ul>



SECTEURS / BESOINS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Maintien des entreprises wallonnes de première transformation du bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Abondance de la ressource ligneuse</li> <li>Existence de l'Office économique wallon du bois, en activité depuis 2012, qui a notamment pour mission de stimuler le développement économique de la filière-bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perte de débouchés économiques au niveau wallon du bois feuillus et achats des grumes de bois feuillus par des sociétés étrangères (asiatiques...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Scieries feuillus : relèvement du plafond des ventes de gré à gré de bois feuillus issus de forêts publiques (AGW de 2014)</li> <li>Scieries résineux : intérêt pour le bois (propriétés techniques) d'essences résineuses favorisées dans le cadre de la diversification des peuplements forestiers et/ou en raison de leur résistance face au changement climatique</li> <li>Label « Bois local », octroyé depuis 2015 à des entreprises de la filière-bois implantées en Wallonie et utilisatrices de ses ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disparition à terme des scieries de bois feuillus et poursuite de la régression des scieries de bois résineux</li> <li>Diminution de la fourniture de bois aux scieurs résineux liée à la réduction de la surface des pessières</li> </ul>
Stimuler le développement des entreprises de 2 <sup>e</sup> transformation du bois (bois de structure pour la construction, fabrication de panneaux...), productrices de valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombreuses entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation (scieries) en Wallonie, source d'approvisionnement en produits ligneux pour les entreprises de 2<sup>e</sup> transformation</li> <li>Existence de l'Office économique wallon du bois, en activité depuis 2012, qui a notamment pour mission de stimuler le développement économique de la filière-bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible synergie entre les filières de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>e</sup> transformation du bois en Wallonie</li> <li>Faible développement des entreprises de 2<sup>e</sup> transformation du bois, faible production de valeur ajoutée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création de ZAE dédiées à la filière-bois et permettant d'améliorer les interactions entre les acteurs de la filière (offre en infrastructures adaptées, réduction des distances de livraison...). Pôle Bois actuellement en développement au nord-est de l'Ardenne (Vielsalm-Gouvy)</li> <li>Label « Bois local », octroyé depuis 2015 à des entreprises de la filière-bois implantées en Wallonie et utilisatrices de ses ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté d'assurer un approvisionnement suffisant en quantité et en qualité à l'ensemble des filières (concurrence notamment du bois-énergie)</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>AGRICULTURE</b>				
Reconnaître les zones agricoles favorables à l'intégration des nouvelles technologies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAU relativement importante et stable</li> <li>• Disponibilité de terres à l'épandage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation progressive de la qualité des sols soumis aux labours (érosion, taux de matière organique, pédofaune)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des terres à l'épandage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohabitation entre agriculteurs et non agriculteurs difficile</li> <li>• Augmentation du prix des terres agricoles</li> <li>• Faible investissement dans les énergies renouvelables</li> </ul>
Limitation de l'urbanisation (à proximité des pôles urbanisés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversification des exploitations agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragilité de certains secteurs agricoles (viande, lait, industrie agroalimentaire) et de certaines régions (Herbagère, Ardenne et Haute Ardenne)</li> <li>• Prix élevé du foncier agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des prairies permanentes</li> <li>• Affirmation du caractère multifonctionnel des activités agricoles et possibilité de rémunérer les services écologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrences spatiales entre les activités agricoles et non agricoles d'où menaces sur la SAU</li> <li>• Difficultés d'accès au foncier (+ pression des régions voisines)</li> </ul>
Adaptabilité rapide des surfaces cultivées et des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir-faire et technicité élevée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fragilité de certains secteurs (viande et lait) et de certaines régions (Herbagère, Ardenne et Haute-Ardenne)</li> <li>• Concentration spatiale des productions bovines et laitières dans des zones soumises à des contraintes naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Verdissement de la PAC</li> <li>• Modernisation des techniques de production</li> <li>• Politique ciblée en faveur des jeunes agriculteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Libéralisation, mondialisation, dérégulation du marché agricole</li> <li>• Augmentation du niveau des normes et réglementations avec contraintes croissantes sur la viabilité économique des exploitations</li> </ul>
Développement des productions à haute valeur ajoutée à proximité des infrastructures de transformation et de distribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité des marchés voisins et des équipements</li> <li>• Tissu dense et important de PME et TPE</li> <li>• Implantation stratégique de l'industrie agro-alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur ajoutée moyenne à faible dans certaines régions (Herbagère, Ardenne et Haute-Ardenne)</li> <li>• Absence d'innovation dans la diversification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des circuits courts</li> <li>• Développement de centrales d'achats</li> <li>• Normes et réglementations (sanitaire, bien-être, environnement, traçabilité des produits élevée favorisant la compétitivité)</li> <li>• Production au centre d'un marché de consommateurs important</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de structuration de la filière bio</li> <li>• Augmentation des coûts logistiques</li> <li>• Marginalisation des zones éloignées des centres stratégiques de localisation</li> <li>• Peu d'expertise des producteurs dans la commercialisation des produits</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>DECHETS</b>				
Pour répondre aux objectifs européens appelés à devenir de plus en plus exigeants, nécessité de développer la valorisation et le recyclage en implantant davantage d'infrastructures de collecte, de traitement et de valorisation (y compris des nouveaux types de déchets) bien situées par rapport aux gisements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très bonne gestion (tri, valorisation, réduction drastique de la mise en CET) et filières de valorisation performantes particulièrement pour les déchets industriels (métallurgie des non ferreux, industrie cimentière)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Urbanisation diffuse (entraînant des coûts de collecte élevés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage du statut de déchet à celui de ressource et innovations technologiques (nouvelles capacités de valorisation des matériaux et de recyclage des déchets ; ex : biomasse énergie, économie circulaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'étalement urbain (gisements diffus)</li> <li>• Concurrence entre différents types d'affectation potentiels pour les terrains les mieux situés (par ex. pour parcs à conteneurs)</li> <li>• Ne pas tenir suffisamment compte de l'apparition de nouveaux types de déchets (pollution, transport illégal...)</li> <li>• Augmentation des flux de déchets (croissance démographique, poursuite du modèle de consommation actuel)</li> </ul>
Poursuivre la réhabilitation des décharges (réaffectation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Localisation favorable de ces décharges (zones urbaines faciles d'accès)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lenteur du processus faute de moyens suffisants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec le temps, augmentation de la valeur des terrains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des budgets à y consacrer (coûts des dépollutions)</li> </ul>
Disponibilité pour des infrastructures ou des zones dédiées à l'épandage, l'élimination et le stockage des boues et des digestats de la biométhanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Importantes surfaces agricoles permettant l'épandage</li> <li>• Importants budgets consacrés au curage des voies navigables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retard à rattraper dans le curage des voies navigables</li> <li>• Caractère pollué d'une partie significative de ces déchets, épandage interdit ou à limiter</li> <li>• Centres de regroupement et de traitement des boues de dragage pas toujours localisés de façon optimale et en nombre insuffisant (capacité de stockage des boues polluées insuffisantes pour les zones du « canal Charleroi-Bruxelles » et de la « Basse Sambre »)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de processus innovants pour dépolluer ces matériaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du transport fluvial non suffisamment anticipé (curage et boues à gérer)</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Disposer de centres d'enfouissement technique (CET)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction drastique de la mise en CET d'où capacité résiduelle des infrastructures suffisante à moyen terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de CET de classe 1 pour les déchets dangereux (dépendance vis-à-vis de la Flandre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de processus permettant d'éliminer des déchets destinés à l'origine aux CET de classe 1 dans d'autres classes de CET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépendance aux autres régions pour l'élimination ou le traitement des déchets les plus dangereux non valorisables</li> </ul>
<b>ENERGIE</b>				
Développement des énergies renouvelables (et maintien de la puissance installée).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire moins densifié que celui d'autres régions limitrophes</li> <li>Potentiel foncier à valoriser pour l'éolien et le photovoltaïque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Etalement urbain contraignant pour le développement de certaines filières</li> <li>Dispersion de l'habitat et des autres fonctions nécessitant des réseaux étendus et denses, chers à l'entretien</li> <li>Non-adhésion de la population à la politique énergétique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des technologies de stockage et d'adéquation de l'offre fluctuante du renouvelable avec la demande (batteries, smart grids) et démocratisation progressive de ces technologies.</li> <li>Abaissement progressif des coûts de construction de l'éolien et du photovoltaïque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prix du pétrole et du gaz fluctuant, avec des périodes basses rendant les énergies renouvelables moins intéressantes sur un point uniquement économique.</li> <li>Sortie du nucléaire non suffisamment anticipée (peut-être considéré comme une opportunité et comme argument pour le développement des filières renouvelables).</li> <li>Production du renouvelable très dépendante de la météo.</li> </ul>
Réduction de la consommation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Importantes perspectives de réduction de la consommation énergétique (rénovation du parc de bâtiments...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité financière des ménages et des institutions limitées.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-régions et populations inégales face à la transition énergétique. Besoin d'accompagnement par les pouvoirs publics.</li> </ul>
Réduction des besoins en mobilité (mixité – densification)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Friches et SAR parfois très bien localisés et représentant un haut potentiel foncier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Surfaces disponibles pour l'urbanisation au Plan de Secteur limitées à proximité des nœuds et des axes de transport en commun</li> </ul>		
Coopération transfrontalière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connexions transfrontalières électriques assez bien développées, avec projets existants</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rhénanie-Palatinat et Champagne-Ardenne peu densément peuplées et engagées dans la transition énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de « trop dépendre de l'extérieur » pour notre approvisionnement, avec les limites que cela comporte en période de tension (météo froide et calme...).</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>BIODIVERSITE</b>				
« Objectifs d'Aichi » → planification territoriale : réserver des espaces destinés à la mise en réseau et à l'extension des surfaces protégées (voir SRDD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreux SGIB pouvant constituer un potentiel d'extension du réseau écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de fragmentation du territoire élevé</li> <li>• Peu de zones sous statut de protection (surface totale faible)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de conscience du rôle que jouent les espaces protégés du point de vue des services écosystémiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'érosion de la biodiversité (disparition des habitats naturels, pollutions, changements climatiques, espèces exotiques envahissantes)</li> </ul>
Aménagement du territoire : contribution à la mise en œuvre de corridors écologiques, lutte contre fragmentation du territoire ou anticiper mise en place de passages à faune pour restaurer des connectivités perdues		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de fragmentation du territoire élevé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des infrastructures vertes dans les régions adjacentes et au niveau européen</li> <li>• Développement des couloirs écologiques transfrontaliers au moyen des projets Interreg</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'urbanisation du territoire augmentant le degré de fragmentation de celui-ci</li> </ul>
<b>PAYSAGES</b>				
Gérer, aménager et protéger les paysages de Wallonie en tenant compte des transformations du cadre de vie jugées acceptables par l'ensemble de la population (toutes catégories sociales). Ceci nécessite de développer des outils et connaissances permettant une vision prospective face aux évolutions : intégration renforcée dans la planification, poursuite de la caractérisation couplée à des actions de sensibilisation et de formation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre de vie de qualité sur une grande partie du territoire (diversité, valeur patrimoniale...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Erosion constatée des qualités paysagères locales (périurbanisation, simplification des espaces via remembrement, banalisation des formes et des matériaux de construction, logement 4 façades...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver la diversité et la qualité des paysages wallons tant urbains que ruraux est un support au développement de l'activité touristique et à l'attractivité territoriale en général</li> <li>• Exploitation des friches urbaines et industrielles pour restructurer les tissus bâtis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fortes pressions de l'urbanisation sur le paysage avec pertes d'identité locale (mauvaises intégrations urbanistiques et architecturales, poursuite de l'étalement urbain...)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de conscience progressive de l'importance du paysage au niveau législatif et de la société civile</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance de la sensibilisation de la société civile aux paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit de moyens menant à un recul/stagnation de la prise en compte du paysage et de son (ré)aménagement</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence de structures locales ou transfrontalières qui œuvrent de manière directe ou indirecte en faveur du paysage (GAL, parcs naturels...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendance des structures locales et transfrontalières à des financements ponctuels et de l'implication locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Multiplication et mise en réseau de ce type de structure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recul des moyens ou affaiblissement de l'intérêt pour le paysage face à d'autres impératifs sociétaux</li> </ul>

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nombreux outils de connaissance, de gestion et de sensibilisation des paysages wallons ont été développés (ADESA, atlas des paysages, chartes paysagères...)</li> <li></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance encore fragmentaire du territoire (certaines parties de la Wallonie privées de tout type d'identification)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convention européenne du Paysage pour baliser les politiques paysagères</li> <li>Utilisation accrue du paysage comme outil de dialogue dans l'aménagement du territoire pour une compréhension globale et transversale du territoire plutôt qu'une vision sectorielle</li> <li>Mener une réflexion sur les impacts paysagers potentiels de toute intervention, particulièrement à l'échelle locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recul de la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire</li> </ul>
<b>PATRIMOINE BATI</b>				
Renforcer les synergies entre les politiques du patrimoine et de l'aménagement du territoire (décloisonnement des disciplines et métiers, collaboration accrue des administrations du patrimoine et de l'aménagement du territoire) .	<ul style="list-style-type: none"> <li>Législation et administration du patrimoine intégrée à celles de l'aménagement du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'interaction entre les politiques du patrimoine et de l'aménagement du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rôle actif du patrimoine bâti dans la structuration actuelle et future du territoire wallon</li> <li>Le patrimoine bâti comme "ressource" pour le développement territorial : vecteur d'identité et d'attractivité, support de développement de l'activité touristique et de certaines activités économiques</li> </ul>	

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<p>Développer des modes de financement alternatifs aux moyens publics ; renforcer l'implication du secteur privé et du tiers secteur dans la gestion du patrimoine ; poursuivre les efforts de rationalisation de la gestion des biens classés ; simplifier les procédures administratives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventionnement public à la restauration et à la maintenance des monuments classés</li> <li>• Efforts de rationalisation de la gestion des biens classés (ex: encouragement des mesures préventives, relevé de l'état des biens classés via les fiches d'état sanitaires, requalification des arrêtés de classement...)</li> <li>• L'Alliance patrimoine-emploi (2016) visant à faire du patrimoine un levier pour le secteur de la construction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'outils de financement innovants pour la conservation du patrimoine</li> <li>• Difficultés liées au financement (trouver des partenaires économiques) et au montage de dossier de projets de rénovation patrimoniale (procédures administratives longues et complexes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Captation de la plus-value que constituent les bâtiments historiques par les investisseurs (secteur du logement, certaines activités de l'économie créative, l'Horeca...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des moyens publics</li> <li>• Inertie et incapacité à faire évoluer les modes de gouvernance</li> </ul>
<p>Développer des concepts innovants, des outils d'intervention et des politiques favorisant la rénovation du patrimoine non classé (églises non classées, villas d'après-guerre, tissu bâti des centres anciens, des quartiers en difficulté...); faire des liens avec la future "politique de la ville".</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incitants financiers encourageant les particuliers à rénover leur logement, et donc le patrimoine bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désintérêt et manque d'entretien du patrimoine bâti non classé dans les noyaux anciens urbains et ruraux dus à la tendance wallonne à privilégier les nouvelles constructions en périphérie</li> <li>• Manque d'outils pour la reconversion du patrimoine non classé (ex : églises non classées, rues commerçantes, anciens sites industriels, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance démographique : le patrimoine bâti comme ressource potentielle pour répondre à l'augmentation constante des besoins en logement</li> <li>• "Recentrage urbain": réduction de nos consommations en ressources foncières favorisant un développement plus durable de la région (en considérant la masse d'énergie grise incorporée dans le bâti existant)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désinvestissement des noyaux urbains et ruraux</li> <li>• Risque d'uniformisation et de banalisation du cadre de vie des populations par dégradation/destruction de patrimoine bâti (au sens large)</li> </ul>
<p>Poursuivre et intensifier les efforts de sensibilisation et de valorisation du patrimoine bâti auprès du public et des pouvoirs locaux afin de favoriser l'appropriation du patrimoine par la population et sa conservation pour les générations futures; implications des pouvoirs locaux et mise en place d'un échelon supra-communal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Institut du Patrimoine Wallon (IPW) comme outil de sensibilisation, de formation et de gestion du patrimoine (Journées du patrimoine, Centre des métiers du patrimoine de la Paix-Dieu...)</li> <li>• De nombreuses associations travaillent à la valorisation du patrimoine wallon</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendance à encore considérer que la conservation du patrimoine bâti est de la seule responsabilité des pouvoirs publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le patrimoine bâti comme support des identités wallonnes, comme levier de cohésion sociale (développant le sentiment d'appartenance à un lieu, une "communauté")</li> </ul>	

SECTEURS / BESOINS	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
<b>CONTRAINTES PHYSIQUES ET RISQUES</b>				
Mettre en place des mesures pour limiter les inondations (favoriser infiltration; limiter imperméabilisation; préservation des plaines inondables et des axes de ruissellement de l'urbanisation...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cellule GISER : plans d'action au niveau communal, dispositifs anti ruissellement...</li> <li>Bonne connaissance des zones à enjeux (aléas inondation, zones inondables, cartographie ERRUISSOL) et prise en compte du risque dans la délivrance des permis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Existence des zones non adaptées pour l'infiltration en raison de contraintes physiques (karst, mines, carrières) et de risques de pollutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination entre les bassins hydrographiques internationaux</li> <li>Gestion en tête de bassin : rétention de l'eau (zones humides, infrastructures semi-drainantes, citernes) en amont du réseau hydrographique</li> <li>Objectif (actuellement non contraignant) de l'UE de supprimer à l'horizon 2050 toute augmentation nette de la surface de terres artificialisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des événements climatiques extrêmes et des risques karstiques suite à la modification des régimes de précipitation (contraintes à l'urbanisation)</li> <li>Poursuite de l'imperméabilisation des sols, augmentation de la surface de contact entre les parcelles agricoles et l'habitat (ex : disparition des zones tampons)</li> </ul>
Maitriser l'urbanisation à proximité des sites industriels à risques majeurs (SEVESO) et avoir une gestion dynamique des risques		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plus souvent des activités en place sont converties en sites industriels à risques majeurs (urbanisation existante à proximité)</li> <li>Contraintes fortes à la localisation des sites industriels (accessibilité, surfaces importantes, infrastructures de transport de fluides et d'énergie...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier et limiter certaines fonctions autour des sites SEVESO</li> <li>Création au plan de secteur de zones d'activités économiques spécifiques « Risques Majeurs »</li> <li>Augmenter la lisibilité de la gestion des risques pour le citoyen et les acteurs économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvais arbitrages entre dispersion et concentration des activités à risque</li> </ul>
Démantèlement de Tihange à l'horizon 2025 (nécessité d'espaces de stockage et existence de contraintes aux réaffectations)		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'infrastructure de stockage des déchets en Wallonie (nécessité de transport des déchets radioactifs avec les risques associés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction du risque nucléaire en Belgique et dans les régions frontalières</li> <li>Réaffectation du site pour de nouvelles fonctions (nœud important du réseau de transport d'électricité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prolongation de l'activité des centrales existantes, à confronter à la rentabilité décroissante des investissements et à des coûts de démantèlement croissants</li> </ul>



SECTEURS / BESOINS	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Continuer à prendre en compte l'évolution des risques et développer une approche systémique du risque (approche multirisques)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure maîtrise des risques – notamment climatiques - (prise de conscience, connaissances dont cartographie, normes, aménagements)</li> <li>• Prise en compte de l'approche multirisque lors du permis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de connaissance par rapport aux risques des pratiques émergentes</li> <li>• Dans les espaces denses coexistence de sources multiples de risques, de pollutions et de nuisances</li> <li>• Difficulté à mettre en place le principe de « pollueur – payeur », avec en matière de sol une inertie dans la gestion dynamique du foncier industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des cadres d'action contraignants imposés par la législation européenne</li> <li>• Intégration des risques dans la directive 2014/52/UE sur les incidences environnementales (lors de la délivrance du permis et ensuite du suivi)</li> <li>• Impliquer l'aménagement du territoire dans les différentes politiques sectorielles générant nuisances et pollutions (bruit des transports, pollution de l'air...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Complexification des différents secteurs d'activités économiques</li> <li>• Acceptation et perception des risques forts variables en fonction de la source de risque et adaptation des comportements sur des bases non pertinentes</li> </ul>

Travaux complémentaires hors du cahier des charges de la recherche.

AFOM transversale pour d'autres aspects que les 16 secteurs d'activité. Ces différentes catégories figuraient pour la plupart dans l'AFOM du SDER de 99.

AUTRES CATEGORIES	ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
SUPRAREGIONAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Position de la Wallonie au sein de l'Europe du nord-ouest localisée au centre ou à proximité des flux économiques</li> <li>• La Wallonie est un territoire diversifié par rapport à ses voisins</li> <li>• Disponibilité foncière pour des activités économiques et pour les fonctions résidentielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépendance aux pôles extérieurs</li> <li>• Pression foncière et artificialisation du territoire</li> <li>• Déficit de visions territorialisées de la Wallonie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proximité de pôles importants offrant de grands équipements métropolitains et constituants des moteurs à saisir par la Wallonie</li> <li>• Valorisation de l'économie présentielle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence économique généralisée à une échelle de plus en plus internationale</li> <li>• Concentration (géographique) des territoires de « commandement »</li> </ul>

AUTRES CATEGORIES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
STRUCTURE SPATIALE ET TERRITORIALE (URBANISATION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affirmation du Brabant wallon dans la dynamique de développement métropolitain de Bruxelles et insertion progressive du triangle wallon à cette dynamique</li> <li>Foncier disponible (mais tensions Brabant wallon et bordure hennuyère)</li> <li>Consolidation des villes moyennes (10.000-30.000 habitants) dynamisées par la croissance démographique</li> <li>Retour de l'investissement public et privé en milieu urbain (depuis 2000)</li> <li>Réduction globale du taux d'artificialisation du sol pour la fonction résidentielle</li> <li>Réseaux de transport non encore saturés par rapport aux régions voisines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de pôle métropolitain et difficultés des grandes villes wallonnes à compenser cette absence</li> <li>Déprise des petites villes frontalières non situées dans une dynamique métropolitaine</li> <li>Nombreuses friches industrielles et urbaines encore régulièrement générées</li> <li>Péri-urbain hérité à gérer (accessibilité, rénovation PEB, activités économiques)</li> <li>Peu d'investissements privés dans les opérations de requalification</li> <li>Disparités dans la réduction de l'étalement urbain (très forte en Brabant wallon, forte au nord et à proximité du sillon, faible, voire nulle au sud hors région d'Arlon)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Emergence d'une politique territoriale à toutes les échelles</li> <li>Réinvestissement dans les (petites) villes du fait de la saturation des communes « sandwich »</li> <li>Volonté des acteurs locaux de ne pas compromettre les équilibres entre les petites villes dans la structure spatiale wallonne</li> <li>Rareté du foncier conduisant à la réaffectation des friches (restructuration des tissus bâtis, mutualisation des espaces)</li> <li>Réduction de l'emprise des voiries pour le transport routier en milieu urbain (incitation au report modal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résistance communale à certains développements économiques et résidentiels (péri-urbain, communes sandwiches)</li> <li>Concurrences entre les communes</li> <li>Difficulté à instaurer de la mixité fonctionnelle sur les territoires</li> <li>Financement déficient des équipements et des infrastructures</li> <li>Exurbanisation des activités économiques (commerces et entreprises)</li> <li>Réduction de la capacité d'investissement des communes et complexification de leurs missions</li> </ul>
POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démographie dynamique</li> <li>Retour à une croissance même modérée dans les villes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instabilité croissante des ménages</li> <li>Croissance de la précarité et de l'exposition aux risques sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance démographique augmentant la demande en services</li> <li>(Volonté en Flandre et en Allemagne d'arriver à terme à un Stop béton)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Croissance démographique dépendante des migrations internationales, non uniformes, accentuant les disparités</li> <li>Volonté en Flandre et en Allemagne d'arriver à terme à un Stop béton</li> <li>Coût en infrastructures pour répondre tant au vieillissement et au survieillessement de la population qu'aux besoins en matière scolaire et d'accueil de la petite enfance</li> </ul>

AUTRES CATEGORIES	ATOUS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
EMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance continue de l'emploi (mais incertitude)</li> <li>• Réseau développé d'enseignements secondaire et supérieur</li> <li>• Main d'œuvre qualifiée</li> <li>• Importance de l'emploi dans le secteur des services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux d'emploi faible (sauf Brabant wallon)</li> <li>• Déficit d'activités économiques dans les centres urbains (Liège, La Louvière, Charleroi...)</li> <li>• Faiblesse de l'emploi privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rééquilibrage entre Bruxelles et sa périphérie</li> <li>• 80 % de l'emploi en dehors des ZAE (usage parcimonieux du sol)</li> <li>• (Déindustrialisation : reconversion)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrences des travailleurs détachés dans les postes à faible qualification</li> <li>• Zones périphériques aux aires métropolitaines délaissées par les entreprises et attractivité des métropoles frontalières (ex : G-D Luxembourg)</li> <li>• Déindustrialisation</li> </ul>
TRANSVERSAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité territoriale (ressources naturelles, patrimoine, infrastructures de transport...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disparités territoriales discriminantes (emploi, aménités environnementales, mobilité, réseaux numériques...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser l'aménagement du territoire comme levier de développement territorial durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuation des disparités territoriales amenant à des dualités</li> </ul>